



# *Ville de Cerny*

## *Essonne*

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la suite de la convocation adressée le 16 mars 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Sylvie BARBERI, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Bernard JACQUET, Patrick VELAY, Laurent MAUGÈRE, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Agnès MERZ, Laurie FILLÂTRE, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, David RODRIGUES, Chrystelle LEPAGE, Aurélie CASTANAR, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Constance GUEY,

Ont donné pouvoir : Olivier CARNOT à Rémi HEUDE  
Timoté FRANCE à Constance GUEY

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

#### **N° 2026 / I / 1 – 5.1 Election du Maire**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt-cinq conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. François LACOMME et Mme Christèle DEVERGNE.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : ..... 0
- Nombre de votants : ..... 27
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (L. 66 du Code électoral) : ..... 0
- Nombre de suffrages blancs (L. 65 du Code électoral) : ..... 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : ..... 27
- Majorité absolue : ..... 14

| Nom et prénom des candidats | Nombre de suffrages obtenus |
|-----------------------------|-----------------------------|
| CHAMBARET Marie-Claire      | 27                          |

Madame Marie-Claire CHAMBARET a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to read 'Marie-Claire Chambaret', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CERNY' at the top, two small stars on the sides, and 'Essonne' at the bottom.

Publié le : 23/03/2026